

13 et 14 septembre

Comme chaque année le **Dauphins Wind Jocondien** organise au lac des Bretonnières à Joué-lès-Tours une grande fête destinée à soutenir 2 associations d'aide aux personnes handicapées.

Le programme :

➤ Samedi 13 à partir de 11h : régates nationales WETA, trimarans hauts en couleur et spectaculaires.

➤ Samedi 13 à 18h : conférence-débat animée par un grand navigateur français au palmarès extraordinaire : Yannick BESTAVEN (entrée libre et gratuite).

➤ Samedi 13 à 20h30 : couscous géant au prix de 20 € par adulte et menu-enfant à 5 €.

➤ Dimanche 14 : régates mixtes valides - non valides.

Et pendant les deux jours, de nombreuses animations : ZUMBA, HIP-HOP, et pour la première fois TAG MURAL (activités gratuites), pêche à la ligne...

Tous les bénéfices seront reversés aux deux associations partenaires :

- E.L.E.A. (ensemble pour Les Espoirs d'un Ange) et
- Génétique-Actions.

Samedi 27 septembre à 20h30

L'association **Spondylarthrite Animation Centre** organise un spectacle « **L'illusion magique** » au profit de la recherche médicale contre la spondylarthrite.

Au programme Hervé Brunet et Maxime Minerbe, connus pour des prestations diffusées à la télévision, présenteront des tours tels que « Le Magic Show » (colombes, cages et feu), « La Magie Cabaret » (avec participation des spectateurs), lévitation, quick change ... Rendez-vous le samedi 27 septembre à 20h30 à l'Espace Malraux à Joué-lès-Tours.

Tarifs : 16 € pour les adultes et 10 € pour les enfants de moins de douze ans (frais de location en plus).

VIE DES ASSOCIATIONS

Permanences associatives à la MDPH

Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)



Il organise deux permanences mensuelles dans les locaux de la MDPH pour les accompagnements et les suivis individuels, sur les questions relatives à la vie sociale, affective et sexuelle en direction des personnes en situation de handicap, des familles, des auxiliaires de vie, des accompagnants de la personne en situation de handicap. Ces permanences ont lieu de **14h30 à 16h30**.

- Mercredi 3 septembre
- Vendredi 26 septembre
- Mercredi 8 octobre
- Vendredi 24 octobre
- Mercredi 5 novembre
- Vendredi 21 novembre
- Mercredi 3 décembre
- Vendredi 19 décembre

Contact : **MFPF, 10 Place Neuve, 37000 Tours - 02 47 20 97 43, mfpf37@wanadoo.fr**

Le Centre d'Action et d'Information sur la Surdit 



Permanence r alis e par diff erents professionnels, pratiquant la Langue des signes fran aise, pour r pondre aux questions en lien avec la surdit  et les troubles de l'audition.

- **Mardi 9 septembre de 10h   12h30 et de 13h30   17h** : pr sentation des aides techniques sp cifiques aux d ficients auditifs
- **Lundi 17 novembre de 13h30   17h**.

Contact : **CAIS, 34 av. du Mar chal Maunoury, Cit  Administrative 2   tage - Porte B, 41000 Blois - 02 54 33 53 04, contact@cais-centre.fr, www.cais-centre.fr**



Le Comit  D partemental Handisport (CDH) 37

Le CDH informe les adultes, ou les parents d'un enfant, en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, ainsi que les personnes valides ayant la possibilit  de pratiquer une activit  sportive de loisir ou de comp tition. **Permanences de 14h   17h**.

- Jeudi 11 septembre
- Jeudi 9 octobre
- Jeudi 13 novembre
- Jeudi 11 d cembre

Contact : **Maison des sports, Rue de l'aviation, 37210 Par ay-Meslay - 02 47 29 11 25**

L'Association France Spondylarthrite (AFS)



Prochaines permanences d'accueil et d' coute ouvertes aux malades et   leurs proches, **de 14h   16h30**.

- Vendredi 12 septembre
- Vendredi 10 octobre
- Vendredi 14 novembre
- Vendredi 12 d cembre

Contact : **Jean-Christophe Gauvrit - 02 47 26 19 98, gauvrit.jean-christophe@neuf.fr**

AMAC Touraine



Le secteur handicap de l'AMAC (Association des M tiers de l'Art et de la Culture) Touraine  uvre dans le champ de l'accessibilit  de la culture et des pratiques artistiques pour les personnes en situation de handicap. **Permanences de 14h   17h**.

- Mercredi 17 septembre
- Mercredi 15 octobre
- Mercredi 19 novembre
- Mercredi 17 d cembre

Contact : **AMAC Touraine, 06 98 22 27 66 - amac.touraine@gmail.com - www.amac-touraine.com**



Association Europ enne contre les Leucodystrophies

ELA a  t  cr e e en 1992 par Guy Alba (qui est toujours pr sident). Elle regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre les leucodystrophies. Les leucodystrophies sont des maladies g n tiques qui d truisent la my line et provoquent la perte des mouvements et de l' quilibre, la perte de la vision et de l'ou ie, de la parole et de la m moire : les leucodystrophies paralysent les fonctions vitales et conduisent   la mort.

Depuis plus de 20 ans ELA poursuit les m mes objectifs :

- sensibiliser l'opinion publique,
- informer et soutenir les malades,
- financer la recherche m dicale et
- d velopper son action au niveau international.

Son **si ge** se trouve : **2, rue Mi-les-vignes, C.S 61024, 54521 LAXOU Cedex - 03 83 30 93 34, ela@ela-asso.com, www.ela-asso.com**

Elle est reconnue d'utilit  publique par d cret du 13 novembre 1996.

Une d l gation en Indre-et-Loire :

Madame Meffre est la d l gu e r gionale du centre.
Contact : 29 rue Auguste Chevallier, 37000 Tours, 02 47 38 18 49, meffrejoelle@hotmail.com, www.ela-asso.com



LA LETTRE DE LA MDPH

Lettre MDPH n  26 / Septembre 2014

LOGEMENT

L'adaptation du logement les obligations de la loi de 2005

Deux d finitions cl s

Il est important de distinguer le logement accessible du logement adapt  :

Les logements accessibles sont les logements respectant les nouvelles obligations du code de la construction et de l'habitation, c'est- dire les obligations cit es ci-dessous pour les b timents neufs d'habitation collective (articles R 111-18 et suivants).

Un logement est dit adapt  lorsqu'il y a ad quation entre les capacit s de la personne handicap e et les caract ristiques du logement pour que celle-ci puisse y vivre en toute autonomie. L'am nagement est alors  tudi  de fa on individuelle et peut se faire en fonction de l' volution de l' tat d'autonomie de la personne.

Des r gles diff rentes selon le type de construction.

En application de la loi du 11 f vrier 2005, un ensemble de textes r glementaires a  t  adopt , fixant des obligations d'accessibilit  pour les b timents d'habitation dont les demandes de permis de construire ont  t  d pos es   compter du 1 r janvier 2007.*

Les b timents neufs d'habitation collective

Les b timents d'habitation collective et leurs abords doivent  tre con us pour  tre accessibles aux personnes handicap es, quel que soit leur handicap.

Ces prescriptions techniques portent sur :

- l'acc s ext rieur du b timent
- le stationnement

INFORMATIONS MDPH

➤ ADRESSE

19, rue  douard-Vaillant
 CS 14233 - 37042 TOURS
 CEDEX 1
 T l : 02 47 75 26 66
 Fax : 02 47 75 26 68
 info@mdph37.fr
 www.mdph37.fr

➤ HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi de 9h   12h30 et de 13h30   17h
 Un num ro de t l phone unique : 02 47 75 26 66 de 13h30   17h

➤ INFORMATIONS

Pour les personnes en possession d'un dossier, le num ro t l phonique de leur r f rent est accessible aux heures d'ouverture.

Depuis la loi du 11 f vrier 2005, l'accessibilit  et l'adaptation des logements ind pendants se sont fortement d velopp es afin de faciliter le maintien   domicile des personnes handicap es.



 DITORIAL

Depuis 2005, la possibilit  donn e aux personnes handicap es de vivre   leur domicile s'est consid rablement am lior e. En effet la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) vise   faciliter le maintien   domicile   travers diff rentes aides (humaines, techniques, am nagement du v hicule et du logement).

Ainsi, en Indre-et-Loire, ce sont 1 200 personnes qui en b n ficient. Afin de renforcer le suivi des plans d'aide et de mieux accompagner la personne handicap e, les professionnels de la MDPH sont amen s   rencontrer la personne plus r guli rement.

En ce qui concerne l'am nagement du logement, ce sont les ergoth rapeutes qui sont   la man uvre. Ces derniers proposent des solutions qui sont  tudi es sur mesure et en collaboration avec la personne handicap e.

Nous avons souhait , dans ce num ro, exposer les dispositifs r glementaires existants en mati re d'adaptation de logement et mettre en avant quelques initiatives locales : appartements regroup s qui favorisent la mutualisation de l'aide   domicile, accompagnement   la recherche de logements adapt s, aides financi res, etc...

Tous ces projets t moignent de la vitalit  du tissu associatif et contribuent grandement   mieux vivre   domicile des personnes handicap es.

Marie-Dominique BOISSEAU
Vice-Pr sidente du Conseil g n ral, Pr sidente de la CDAPH

LE LOGEMENT

Le rôle de la MDPH

L'Ergothérapie est une profession paramédicale, au cœur de l'aménagement du logement.

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités de la vie quotidienne de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. Il préconise également les aides techniques, les assistances technologiques, et les modifications matérielles.

Les missions de l'ergothérapeute :

➤ Évaluer la personne et ses besoins en tenant compte de ses incapacités, de son environnement et de son projet de vie.

➤ Informer sur les moyens de compensation techniques existants

➤ Orienter, conseiller et favoriser l'accès aux moyens techniques et financiers (par l'intermédiaire de la Prestation de Compensation du Handicap)

➤ Valider les projets élaborés par les ergothérapeutes des équipes extérieures.

Étude d'une demande d'aménagement au titre de la PCH

Les personnes pouvant bénéficier d'un aménagement de logement, doivent être éligibles à la Prestation de Compensation du Handicap déterminée par le médecin de la MDPH. Une fois l'éligibilité effective, la demande est transférée au service technique constitué de 3 ergothérapeutes et de 2 assistantes administratives.

Afin de réaliser ce projet, la visite à domicile d'une ergothérapeute est nécessaire. En effet,

ses connaissances médicales et techniques lui permettent de proposer un aménagement personnalisé, adapté aux besoins de la personne tout en respectant son projet de vie. Une personne présentant des difficultés de mobilité se trouve bien souvent confrontée à des obstacles architecturaux au sein de son logement. Une réorganisation de l'espace et la mise en place d'équipements doivent alors être envisagés.

Les besoins les plus récurrents concernent l'accessibilité de la salle de bain et des toilettes ainsi que la circulation intérieure et extérieure. Suite à cette visite, le projet est élaboré en étroite collaboration avec l'usager qui fera établir des devis aux artisans. Ce chiffrage servira au calcul de la PCH et permettra de solliciter d'autres financeurs (ANAH, Fonds de compensation, ...).

ATTENTION : Aucune demande de devis ne doit être réalisée

avant la visite de l'ergothérapeute.

Les financements de l'adaptation du logement

Lorsque le projet est finalisé et que les devis ont été établis, les ergothérapeutes définissent à l'aide d'un référentiel, le montant des travaux qui seront pris en charge au titre de la compensation du handicap.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est versée par le Conseil général, après décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie, sur factures.

Le montant maximum attribuable est de 10000 euros sur 10 ans et est calculé de la façon suivante :

- Tranche de travaux prévus de 0 à 1 500 euros : 100 % du coût
- Tranche de travaux prévus au-delà de 1500 euros : 50 % du coût dans la limite des 10 000 euros.

Les autres financements de l'adaptation du logement

En fonction de la situation du bénéficiaire (propriétaire ou locataire), des demandes de financement sont sollicitées en parallèle :

➤ **l'ANAH** (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) pour les propriétaires occupants ou les locataires du parc privé. Un dossier spécifique est à remplir par les personnes handicapées en lien avec la MDPH.

➤ les **baillleurs sociaux** pour les locataires du parc public. La participation des bailleurs sociaux est sollicitée par la MDPH.

Dans certains cas, malgré ces financements, il peut rester une somme à la charge des personnes ne permettant pas de réaliser le projet. D'autres organismes peuvent alors être sollicités par les personnes :

➤ les prestations extralégales des caisses d'assurance maladie hormis la CPAM 37, celle-ci siégeant au fonds départemental de compensation.

➤ le fonds d'action sociale des mutuelles, le service social des caisses de retraite complémentaires...

➤ les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations....

➤ le fonds départemental de compensation.



L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

L'ANAH peut vous aider à financer les travaux d'aménagement du logement dont vous êtes propriétaire si vous rencontrez des difficultés à y vivre du fait d'un handicap :

Quels projets de travaux ?

Aménager le logement et ses accès : adaptation de la salle de bain, de la chambre, des escaliers, des accès et cheminements extérieurs, installation de monte-personne, installation de systèmes de commande, création d'un lieu de vie adapté...

Le projet peut également inclure des travaux de rénovation thermique pour mieux vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

Quelles conditions ?

➤ Les revenus de l'ensemble des personnes qui occupent le logement ne doivent pas dépasser certains montants ; par exemple, pour un couple, pour une demande de subvention effectuée en 2014, le « revenu fiscal de référence » de 2012 qui figure sur l'avis d'impôt reçu en 2013 ne doit pas dépasser 26 708 €.

➤ Les travaux ne sont pas commencés et devront être réalisés par des professionnels.

➤ Justifier l'adéquation du projet à vos besoins :

- un justificatif de handicap : décision de la CDAPH
- un rapport d'ergothérapeute ou diagnostic autonomie

Les aides de l'ANAH peuvent être complétées par une aide du Conseil général d'Indre-et-Loire ou de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. Si vous êtes locataire : les aides de l'ANAH peuvent être accordées à votre propriétaire ou bien à vous-même si vous faites réaliser les travaux avec l'accord de votre propriétaire.

Où vous renseigner ? 02 47 70 80 64
0 820 15 15 15 - ddt-anah@indre-et-loire.gouv.fr
www.anah.fr

Le Fonds Départemental de Compensation (FDC)

Le FDC a pour mission l'attribution d'aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais liés à leur handicap restant à leur charge, après qu'elles aient fait valoir l'ensemble de leurs droits.

En Indre-et-Loire, le FDC peut aider aux financements des aides techniques, de l'aménagement du véhicule et du logement.

Les contributeurs du FDC sont l'État, le Conseil général, la CPAM et la MSA.

Les demandes sont formulées à l'aide d'un dossier spécifique qui peut être demandé à la MDPH ou téléchargeable sur le site de la MDPH.

En 2013, le comité de gestion du fonds de compensation a examiné 169 demandes dont 21 demandes d'adaptation du logement.

Ces 21 projets d'adaptation du logement ont été financés à hauteur de :

- 51 % par la Prestation de Compensation du Handicap
- 21 % par le Fonds de Compensation
- 10,5 % par l'ANAH

➤ 4 % par d'autres financeurs (bailleurs sociaux, mutuelles...)

➤ 13,5 % par les personnes handicapées.

L'association les P'tits Bouchons

Les « p'tits bouchons » est une association loi 1901, créée en 2005, dont le but est de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique et en liège afin de récolter des fonds pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées sous forme de matériels et d'actions visant à renforcer le lien entre valides et invalides. Depuis le début de la collecte en Indre-et-Loire ce sont plus de 350 tonnes de bouchons qui ont été expédiées à l'usine de recyclage. Les demandes d'aides financières peuvent concerner des participations à des achats de fauteuils mais aussi, de matériels divers, de prothèses auditives, d'aménagement d'un appartement pour une personne handicapée...

Les « p'tits bouchons » ont ainsi redistribué plus de 60 000 euros.

Tout l'argent provient de la vente des bouchons. L'association refuse les subventions et les dons financiers des particuliers. Il est réinvesti en totalité sur notre département.

Contact : www.ptitsbouchons.org - 02 47 25 03 24



Les pensions de famille

Le dispositif pension de famille date de décembre 2002 et s'adresse à des personnes seules, hommes ou femmes, « dont l'isolement social ou affectif, le faible niveau de ressources ou une problématique personnelle rendent impossible, au moins dans l'immédiat, une insertion dans un logement indépendant ». La pension de famille s'inscrit bien dans une logique de logement et non d'hébergement. À ce titre, les résidents doivent être suffisamment autonomes (avec le soutien si nécessaire de services extérieurs) pour vivre seuls dans un appartement. Il s'agit de proposer à chaque résident un logement indépendant équipé et meublé en fonction des besoins, associé à des espaces collectifs : cuisine, salon, salle à manger, buanderie et jardin.

La vie de la maison s'organise autour des gestes du quotidien et essentiellement autour de la préparation et du partage d'un repas régulier en commun, l'entretien de la maison ainsi que d'activités de groupe proposées régulièrement et porteuses dans la réalisation des projets de vie des résidents et leur ouverture vers l'extérieur (jeux de société, sport, sorties, art-thérapie, atelier écriture de BD, atelier photos, petit-déjeuner/revue de presse, séjours...), tout en laissant la possibilité à chacun de vivre dans son

logement et d'aller vers une autonomie aussi grande que possible

La place des hôtes est essentielle au sein de la pension de famille, qu'ils marquent de leur empreinte pour contribuer à la création d'un climat convivial et d'une ambiance chaleureuse, propices au mieux-être des résidents. Les hôtes, en écoutant, rassurant et conseillant, jouent un rôle important dans le parcours de vie des résidents, en lien avec les partenaires et dans tous les domaines : professionnel, de la santé, des loisirs, du quotidien, du relationnel... Les hôtes animent également les temps collectifs, incitent à participer afin de rompre l'isolement, mobilisent les capacités des résidents, s'efforcent de faire émerger les envies et les propositions. Par ailleurs, les hôtes restent les garants du bon fonctionnement de la pension de famille et rappellent les règles. A ce titre, ils doivent aussi exercer l'autorité pour faire respecter la sécurité et la tranquillité de l'ensemble des résidents. L'astreinte téléphonique en cas d'urgence participe aussi à créer ce sentiment de sécurité.

La FICOSIL gère 3 pensions de famille avec des projets sociaux et des fonctionnements différents :

➤ **La Bazoché** (14 places + 6 places en loge-

ments extérieurs), 5 repas du soir et le samedi midi en commun par semaine, cadre urbain, 21 hôtes sur une amplitude horaire de 9h30 à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi (Delphine LAUGIER et Loïc FLEURY : 02 47 05 44 45)

➤ **Fondettes** (12 places), 5 repas du midi en commun par semaine, cadre semi-urbain, public âgé de 50 ans et plus, 1 hôte de 9h30 à 16h30 du lundi au vendredi (Frédéric MONNERAYE : 06 26 69 87 10)

➤ **Le Hameau Saint-Michel**, 5 repas du soir en commun par semaine, cadre urbain, 2 hôtes sur une amplitude horaire de 9h30 à 21h (Estelle GOGUERY et Stéphane MABILEAU : 02 47 31 66 69), possibilité d'utiliser les services restauration et animation du foyer.

L'attribution d'un logement en pension de famille est possible après validation de la commission interne, sur orientation du SIAO 37.

Les trois pensions de famille participent au réseau Pensions de famille de la Fondation Abbé Pierre, dont elles partagent les valeurs. Un Web-Doc réalisé avec la FAP permet de mieux découvrir le quotidien des pensions de famille : www.entree-de-secours.fr.

APPARTEMENTS REGROUPÉS : une expérience à Chambray

« J'ai besoin de quelqu'un... Mais je veux être seule ! »

Élisa très lourdement handicapée moteur, trachéotomisée a séjourné 20 ans en alternance chez ses parents et en institution dans le fauteuil électrique qu'elle pilote.

Elle a besoin la nuit parfois que sa canule de trachéotomie soit aspirée quand elle s'encombre. Mais dans la journée, elle rêvait d'aller à la FNAC, au cinéma CGR et d'être loin des regroupements de fauteuils.

Après un apprentissage de trois ans à l'École de la Vie Autonome du Mai à Chinon, Élisa vit seule dans son appartement à Chambray parmi 6 appartements mitoyens, avec un studio où une auxiliaire de vie de l'ADMR séjourne de 20h à 8h.

Dans la journée chacun des locataires très handicapés, mais désireux d'une vie privée, est indépendant, paye son loyer, vit sa vie avec les aides à domicile de différents organismes qu'il a choisies. La nuit, les auxiliaires de vie de l'ADMR assurent une « garde » de nuit dans le studio jouxtant les appartements. Cette présence est rendue possible grâce à la mutualisation de la PCH au titre de l'aide humaine.

Ces 6 appartements ont été créés en 2008 et depuis 8 personnes handicapées y ont habité.

Ce type d'appartement INDÉPENDANT mais avec sécurisation nocturne collective est un vrai succès.

Site internet : le-mai.org

ACCÈS HABITAT

Le SAVS/SAMSAH de l'APF a développé, depuis avril 2012, un Service d'Accompagnement au logement pour les personnes en situation de handicap moteur : **Accès/Habitat 37**.

Ce service est financé par le Conseil général d'Indre-et-Loire.

Les personnes qui recherchent un logement accessible et/ou adapté peuvent interpellier ce service. Elles devront avoir déposé un dossier de logement auprès d'un bailleur social du département (dossier unique qui peut être téléchargé sur www.demande-delogement37.fr).

Le service proposera un entretien au demandeur afin de préciser les besoins d'aménagement ou d'aide technique et d'évaluer sa capacité financière. Lors de la proposition de logement, une visite sera organisée avec le demandeur et l'ergothérapeute, en lien avec les équipes techniques des bailleurs.

Si besoin, un suivi des aménagements, toujours en lien avec le bailleur et les artisans, sera proposé avec une recherche de financement si nécessaire. Un accompagnement aux démarches liées au déménagement pourra être proposé en lien avec les travailleurs sociaux déjà connus par la personne.

Contact : SAVS/SAMSAH APF, 37/39 rue Walvein 37000 Tours, 02 47 76 05 08, samsah.tours@apf.asso.fr